

COMPTE-RENDU

Commission Consultative des Services Publics Locaux Réunion du 18 novembre 2013

Ordre du Jour	Membres	Présent	Excusé	Absent
➡ Règlement Intérieur de la Commission et élection du Bureau ➡ Présentation du SIEM, son rôle et ses missions ➡ Présentation du Rapport d'Activité 2013 ➡ Présentation du Rapport de Contrôle 2012 ➡ Questions diverses	Pascal DESAUTELS Président du SIEM	X		
	Christophe CORBEAUX Vice-Président du SIEM	X		
	Jannick SIMONNET Délégué du SIEM			X
	Jean-Marie ALBORGHETTI Vice-Président UFC Que Choisir	X		
	Mme MAIRESSE Association CLCV			X
	Mme BAJARD Association CLCV			X
	Christine CAQUEREAU UDAF	X		
	Christian CHARDAIN Chambre d'Agriculture		X	
	Johanna GOBIT CCI Châlons-en-Champagne			X

Monsieur Pascal DESAUTELS, Président du SIEM, accueille les membres de la commission pour cette première réunion et les remercie de leur participation.

Un tour de table est réalisé afin que chacun se présente.

- **Monsieur Jean-Yves LACAUGIRAUD, Directeur des Services du syndicat** depuis 2010 et un de ces agents depuis plus de 20 ans. Il est l'agent assermenté au Contrôle de Concession, mission essentielle du syndicat. Mr le Directeur précise que le SIEM a deux casquettes : la partie distribution/acheminement de l'électricité réalisée par ERDF et la partie fourniture de l'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente, aux abonnés marnais, réalisée par EDF. C'est particulièrement la deuxième partie : « clientèle » qui va intéresser la Commission. C'est un moyen aussi pour le syndicat, par le biais des remontées que feront les associations lors des réunions, d'approfondir le contrôle sur les usagers.

- **Monsieur Pascal DESAUTELS, Président du syndicat**, Conseiller Général du Canton d'Avize et Maire d'Oger. Il a été élu en 2008 par le Comité Syndical. Il souligne que, par les 15 millions d'€ de travaux sur le réseau électrique marnais réalisés chaque année, le SIEM fait travailler 250 personnes en direct et 500 indirectement.
- **Monsieur Christophe CORBEAUX, Vice-Président du SIEM, Responsable de la Commission Travaux** et Maire de Verzy.
- **Madame Marie CARON, Directrice-Adjointe du syndicat** en charge du pôle financier.
- **Mademoiselle Emeline LEGER, agent du Syndicat** en charge de la CCSPL et de la communication.
- **Monsieur Jean-Marie ALBORGHETTI, Vice-Président de l'association UFC-Que Choisir** et Conseiller Municipal de Saint Memmie. Mr ALBORGHETTI demande si sa fonction de Conseiller Municipal n'est pas un frein pour participer à la Commission. Il lui est fait réponse que cela ne gênera en rien le principe de la CCSPL.
- **Madame Christine CAQUEREAU, membre du Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Affaires Familiales de la Marne (UDAF)** par le biais de l'association FAVEC : association des conjoints survivants et des parents d'orphelins.

Monsieur le Président précise que cette réunion peut valablement avoir lieu puisque le quorum est atteint. Selon le règlement, un tiers au moins des membres doivent être présent ou représenté soit 3 membres sur 9. Etant 4 ce jour, la réunion peut débuter.

Cette commission est importante pour le SIEM mais aussi pour les associations membres. Elle va permettre de regarder les axes de travail à faire ensemble et de voir les actions qui pourront être menées.

◆ **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION ET ÉLECTION DU BUREAU**

Monsieur le Président présente le Règlement Intérieur de la Commission qui a été adopté par le Comité Syndical lors de la réunion du 3 juin dernier.

Comme prévu à l'article 7, il convient de procéder à **l'élection des membres du Bureau de la Commission**. Le Bureau doit être composé de 2 membres élus dont le Président et de 2 représentants d'associations. Lors de cette réunion, 2 membres élus et 2 représentants d'associations sont présents. Après accord des membres, le bureau se composera ainsi :

- Monsieur Pascal DESAUTELS, Président de la Commission
- Monsieur Christophe CORBEAUX, membre élu
- Monsieur Jean-Marie ALBORGHETTI, représentant d'association
- Madame Christine CAQUEREAU, représentant d'association

Afin de permettre l'expression de chacun des membres de la commission, Monsieur le Président propose d'ajouter à la fin de l'**article 12** : « **Lorsqu'un des membres est empêché de participer à une réunion, il peut valablement faire connaître son avis en l'adressant par écrit au Président. Cet avis est joint au compte-rendu de la réunion.** »

Les membres approuvent cette modification.

◆ PRÉSENTATION DU SIEM, SON RÔLE, SES MISSIONS

Monsieur le Directeur présente le SIEM :

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne est un syndicat créé le 24 décembre 1948 par la volonté des communes de se regrouper autour d'un outil performant, capable de défendre leurs intérêts communs. Depuis 2008, toutes les communes de la Marne adhèrent directement au syndicat ou par le biais de leur Communauté de Communes.

En 1993, le SIEM a délégué le service de la distribution publique d'électricité à EDF en signant le contrat de concession. En 2008, suite à la séparation des activités d'EDF, le SIEM délègue la partie fourniture de l'électricité à EDF et la partie distribution/acheminement de l'électricité à ERDF.

Le syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité sur le département de la Marne (AODE) et a plusieurs missions :

- Contrôler le bon fonctionnement du service public de la distribution de l'électricité réalisé par EDF et ERDF ;
 - Suivre les enregistrements comptables des travaux du SIEM et d'ERDF (mission de contrôle) ;
 - Maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique en coordination avec le concessionnaire ;
 - Etre le lien entre les usagers et les concessionnaires ;
 - Contribuer à l'amélioration du service public ;
 - Appliquer le Cahier des Charges de Concession cosigné avec EDF.
- } Création de la CCSPL

→ Mr ALBORGHETTI s'interroge sur le nom du SIEM, nous parlons beaucoup d'électricité mais que veut dire alors **Énergies** ? Le SIEM a plusieurs compétences notamment l'électricité qui est son activité première mais aussi le gaz. 95 communes sur 620 dans la Marne sont desservies par le gaz. 22 d'entre-elles (dont une de plus en 2013) ont transféré la compétence au SIEM mais uniquement pour effectuer le contrôle du concessionnaire. Le SIEM n'est encore jamais intervenue pour les travaux comme il le fait pour le réseau électrique.

◆ PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

Le rapport d'activité est un document obligatoire que le syndicat doit diffuser à tous ses adhérents afin de leur rendre compte de ce qu'il s'est passé durant l'année écoulée.

Quelques points essentiels pour mieux connaître le syndicat sont mis en avant :

- Le **budget du syndicat** et notamment, la réalisation, chaque année, d'environ 15 millions d'€ de travaux soit 89 % des dépenses. C'est l'un des syndicats de France avec les plus faibles charges de fonctionnement (6 %) et surtout il n'a pas d'emprunts !
- **4 648 km de réseau électrique basse tension (BT)** sur le département. Un taux d'effacement de réseau (câbles électriques mis en souterrain) le plus important de France : 62.6%.
- **Bonne qualité de l'énergie distribuée** : 7^{ème} département rural français.
- **Augmentation du nombre d'abonnés**. En 2012 : 311 711 clients.
- Point négatif : l'**augmentation du nombre de demandes pour le Tarif de Première Nécessité (TPN)** : + 73,15 %. Le TPN correspond à une puissance électrique de 3 kVa, ce qui permet d'alimenter un frigo, une lumière et une télévision (et un chauffage le cas échéant) : les biens de première nécessité. Les représentants d'associations sont un peu interloqués que la télévision soit considérée comme un bien de première nécessité. Il ajoute également que, dans leur association : UFC-Que Choisir et l'UDAF de la Marne, ils sont confrontés à l'augmentation du nombre de personnes ne pouvant plus payer leur facture d'électricité et demandant ainsi de l'aide. Suite à ces précisions, Monsieur le Directeur craint une augmentation plus importante du nombre de demandes pour 2013. En effet, depuis le décret du 6 mars 2012, l'attribution du TPN est automatisée. De plus, le décret d'application de la loi Brottes vient de paraître et élargit l'attribution du tarif social de l'électricité à près de 4 millions de foyers supplémentaires.

◆ PRÉSENTATION DU RAPPORT DE CONTRÔLE 2012

En tant qu'agent assermenté pour le contrôle de concession, Monsieur le Directeur présente le rapport de contrôle 2012. Il précise que ce document est lui aussi obligatoire et essentiel dans le cadre de la **mission de contrôle réalisé par le syndicat sur le concessionnaire**. Ce contrôle réalisé sur ERDF principalement et EDF est la mission première du Syndicat. En tant que propriétaire du réseau électrique marnais, le syndicat a un droit de regard sur la comptabilité des concessionnaires et les immobilisations de la concession.

La concession marnais a été évalué à près de 600 millions d'€. C'est ainsi tout à fait normal que l'autorité concédante : le SIEM, puisse vérifier que tous les ouvrages soient correctement enregistrés.

Tous les ans, ERDF et EDF présentent leurs Compte-Rendu d'Activités du Concessionnaire (CRAC). Ils relatent ce qu'ils ont fait dans l'année. Il serait donc intéressant que les membres de la Commission soient invités à cette présentation pour qu'ils puissent poser toutes les questions qu'ils semblent utiles.

Malheureusement le SIEM rencontre quelques problèmes avec ERDF :

- Les données du CRAC ne sont pas toutes au niveau géographique de la concession. On peut avoir des données régionales voir nationales ce qui est gênant pour le contrôle.
- Les décisions d'ERDF au national, sans concertation avec les syndicats, bouleversent l'équilibre du contrat de concession. De plus il brouille l'entente au niveau régional.
- Les données pour réaliser le contrôle de concession sont transmises de plus en plus tardivement. Il y a donc un décalage de 2 ans entre l'année contrôlée et l'édition du rapport.
- Le syndicat met tout en œuvre pour que ses travaux soient bien enregistrés dans les bases techniques et comptables d'ERDF afin que les intérêts de ses adhérents ne soient pas lésés à la fin du contrat de concession, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

◆ QUESTIONS DIVERSES

→ Les représentants des associations constatent qu'il est **très difficile de trouver un interlocuteur chez EDF**. Ils espèrent que le SIEM pourra faire le lien entre les usagers et le fournisseur d'électricité.

→ Mr ALBORGHETTI a lu, a plusieurs reprises dans les newsletters et le bilan d'activité du SIEM, des articles sur le **compteur LINKY**, il pose la question du positionnement du syndicat par rapport à ce compteur.

Le SIEM reste mitigé face à ce nouveau compteur électrique. Peu d'avantages et beaucoup de doutes subsistent.

Le SIEM croit aux dires des Gouvernements qui insistent sur le fait que le compteur sera gratuit pour l'utilisateur mais on se doute pertinemment que les factures vont augmenter (augmentation du TURPE : Tarif d'Utilisation des Réseaux Public d'Electricité).

Les incertitudes persistent sur les anciennes maisons dotées d'installation électrique vieillissante. Le SIEM souhaite que le déplacement du compteur si besoin, et pour des raisons de sécurité, ne soit pas supporté par le particulier.

De plus, EDF pourra proposer des services supplémentaires payant comme par exemple pour vérifier sa consommation énergétique (faire de la maîtrise de la demande en énergie).

Les offres de marchés seront ainsi plus facilement proposées aux consommateurs. D'ailleurs, il est très important de bien faire attention aux tarifs présentés avant d'accepter les offres de marché. A l'heure actuelle, il est encore possible de revenir aux Tarifs Réglementés de Vente (fixé par les pouvoirs publics) après avoir accepté une offre de marché mais cela ne sera peut-être plus le cas dans quelques années.

On peut voir actuellement **l'opération « Gaz moins cher ensemble »** lancée par l'association UFC-Que Choisir. Cette opération a pour but de faire connaître aux usagers la possibilité de changer de fournisseurs de gaz et de passer à des offres dit de marché (fixé librement par le fournisseur). Mis en ligne sur internet début octobre, la campagne a déjà récolté 125 000 inscriptions pour le changement de fournisseur. Agissant comme une commande groupée, plus il y a d'inscrits, plus le tarif baisse.

→ Les représentants des associations rappellent leur rôle en précisant qu'ils ne sont pas là exclusivement pour régler les litiges avec les fournisseurs d'énergies mais ils ont également un **rôle de conseil** et qu'ils comptent sur le SIEM pour les aider à prodiguer ses conseils.

→ Mme CAQUEREAU s'interroge sur les **problèmes des arbres à proximité des lignes électriques**. Le Directeur du SIEM interpelle les membres de la Commission en insistant sur le fait que seules les entreprises habilitées C18 – 510 (autorisation de travailler près des lignes sous tension) peuvent procéder à l'élagage d'un arbre proche d'une ligne électrique. Au début, c'est le propriétaire qui doit entretenir ses arbres mais sur défaut d'élagage, le concessionnaire doit le faire.

→ Mr ALBORGHETTI demande si le SIEM intervient pour **les panneaux solaires photovoltaïques**. L'UFC Que Choisir collabore en ce moment avec la Répression des Fraudes sur des dossiers concernant des arnaques pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Le SIEM ne peut intervenir dans ces dossiers, ou peut être en essayant de trouver des solutions à l'amiable, il ne peut donner que des renseignements ou des avertissements notamment sur les coûts de raccordements de ces installations. Les coûts de recyclage des panneaux photovoltaïques commencent à poser problème. Ils contiennent du mercure, du silicium et bien d'autres molécules difficiles à recycler. De plus, les panneaux photovoltaïques causent d'importants problèmes sur le réseau électrique. Ils créent des surcharges, ce qui est très mauvais pour le réseau.

La réunion est close à 16h45.

La CCSPL se réunira donc en juin 2014 lors de la présentation du CRAC d'ERDF/EDF. Le Président précise qu'il ne faut surtout pas hésitez à interpeller le SIEM sur les problèmes rencontrés et que d'autres réunions peuvent avoir lieu avant, sur demande de ses membres. Mlle Emeline LEGER est disponible pour les membres de la Commission et vous pouvez à tout moment la contacter, elle sera votre référente.

Mr ALBORGHETTI explique que chaque année, l'Assemblée Générale de l'association UFC Que choisir est organisée autour d'un thème. Il demande au Président si le SIEM pourrait intervenir sur les thèmes de l'énergie. La réponse est positive. Le SIEM est très peu connu des abonnés de la concession et il est important qu'il se positionne pour leur apporter des renseignements.

Mr ALBORGHETTI demande s'il est également possible de reprendre les articles du SIEM (newsletters, bilan d'activité...) pour les faire paraître dans leur revue « Conso'Marne ». Bien sûr, le SIEM est entièrement d'accord, il se tient à la disposition des associations s'il y a besoin de complément pour les articles.